

## DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION EN COURS D'ETUDES - 1<sup>ER</sup> CYCLE – BLOC2 BACHELOR 2 – BACHELOR 3 – 2019-2020

Le dossier de préinscription pour une demande d'admission en cours d'études doit être complété et envoyé par mail ou déposé **au plus tard le 16 août 2019** au secrétariat étudiants de l'erg, à l'attention de :

Patrizia Tripoli  
Secrétariat Étudiants  
erg  
87, rue du Page  
B – 1050 Bruxelles  
e-mail : aec-vae@erg.be

**Le dossier de pré-inscription doit impérativement contenir le formulaire de demande d'admission complété et la grille de cours comparative complétée, accompagnés de tous les documents suivants :**

### **Pour les étudiant.e.s diplômé.e.s en Belgique**

- Copie certifiée conforme du CESS<sup>1</sup> homologué ou l'ORIGINAL (*nous ferons une copie conforme, l'original vous sera rendu directement*)
- Composition de famille récente et originale (*uniquement pour les étudiant.e.s étranger.ère.s résidant en Belgique*).

### **Pour les étudiant.e.s diplômé.e.s à l'ETRANGER européen.ne.s et HORS Union Européenne (HUE)**

- Copie certifiée conforme du Baccalauréat **ET** le relevé de notes (*ou diplôme national,...*) ou les ORIGINAUX (*nous ferons une copie conforme, les originaux vous seront rendu directement*).
- **Equivalence du Baccalauréat ou du Diplôme du secondaire/National** obtenu à l'étranger par le Service des Equivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles : [www.equivalences.cfwb.be](http://www.equivalences.cfwb.be)
  - soit la **preuve de l'envoi** (par recommandé - faire une copie du dossier avant l'envoi),
  - soit l'**attestation de dépôt du dossier** administratif au service des équivalences,
  - soit l'**équivalence ORIGINALE**, si vous l'avez déjà reçue.
- Pour les **étudiant.e.s étranger.ère.s de nationalité H.U.E.** et non assimilé.e.s (suisse), fournir un visa d'étudiant.e et fournir une preuve de la demande de carte de séjour, celle-ci doit être introduite au plus tard le **01/11/2019**.

## **Attention : EQUIVALENCE document indispensable pour étudier en Belgique**

**Equivalence du diplôme étranger** : Il est indispensable d'envoyer avant le **15/07/2019** par courrier recommandé le dossier complet de la demande d'équivalence du diplôme étranger au Ministère – Service des Équivalences (DGEO – rue Adolphe Lavallée, 1 – 1080 Bruxelles). Pour tous renseignements concernant cette procédure, référez-vous aux indications de l'autorité compétente : [www.equivalences.cfwb.be](http://www.equivalences.cfwb.be).

Possibilité de DEROGATION, veuillez vous référer sur le site des equivalences (procédure administrative, possibilité de dérogation)

**ATTENTION : Un rendez-vous au service des équivalences ne vaut pas comme dépôt du dossier**

### **Pour TOU.TE.S LES ETUDIANT.E.S diplômé.e.s (Belges ou Etranger.ère.s)**

- Copie d'une pièce d'identité **VALIDE** (carte d'identité recto/verso ou passeport).
  - Pour les **étudiant.e.s de nationalité H.U.E.** et non assimilé.e.s, la demande de carte de séjour doit être introduite au plus tard le **01/11/2019**.
- Un extrait d'acte de naissance original. (*Pas de copie du carnet de mariage des parents*)
- 2 photos d'identités récentes.
- Copie certifiée conforme **des diplômes d'enseignement supérieur** obtenus et **les relevés de notes de l'ensemble du cursus** ou les **ORIGINAUX** (*nous ferons une copie conforme, les originaux vous seront rendu directement*).
- Programmes des cours (descriptifs détaillés des cours : contenu, crédits-ECTS, volume horaire) certifiés exacts par l'établissement scolaire.
- **Uniquement pour les étudiant.e.s ayant déjà entrepris des études supérieures en Belgique**
  - **Attestation d'acquiescement de toute créance/attestation de non solde ORIGINALE** à demander à la dernière école supérieure fréquentée en Belgique attestant que vous n'avez aucune dette envers elle.
  - **L'attestation du « Bilan de santé » ORIGINALE** à demander à la dernière école supérieure fréquentée en Belgique (pas de certificat médical du médecin de famille ou autre).
- compléter la fiche des activités antérieures (les 5 dernières années)<sup>2</sup>.

- Les attestations **ORIGINALES** justifiant **TOUTES les activités après l'obtention du diplôme du secondaire-Baccalauréat jusqu'à l'inscription dans notre école.**
  - **Si études supérieures :** attestation de fréquentation antérieure (avec date d'entrée et de sortie), résultats obtenus, crédits et tous les relevés de notes. Les attestations « simple » ou « certificats de scolarité » ne sont **PAS VALABLES**. Pour les écoles Préparatoire (Prep Arts, Prép'art, atelier de Sèvres, ou autres écoles préparatoires) attestation de « **REUSSITE** » avec un résultat.
  - **Si travail :** contrats de travail détaillés avec date d'entrée et de sortie, le nombre d'heures effectué et fiche de paie.
  - **Si voyage :** billets d'avion, billets de train, attestation de séjour linguistique et tout autre document prouvant le déplacement,...
  - **Si demandeur.se d'emploi :** (en Belgique)
    - ☞ Actiris : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi Après études A 23 J » et demandez à l'ONEM une attestation.
    - ☞ FOREM : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi après études A 236 » et demandez à l'ORBEM une attestation
  - **Si au Chômage :**
    - ☞ demandez à l'ONEM ou l'ORBEM une « attestation de non délivrance de dispense de pointage pour reprise d'études ». Demande de dispenses pour suivre des études de plein exercice (en Belgique)
    - ☞ attestation de « Pôle emploi » (en France)
    - ☞ Allocations familiales : attestations des allocations familiales « arrêt des études »
- **Compléter la déclaration sur l'honneur si aucun document à l'appui (datée et signée par l'étudiant.e)** <sup>3</sup>
- Composition de famille récente et originale (*uniquement pour les étudiant.e.s étranger.ère.s résidant en Belgique*).
- **Preuve de paiement des frais relatifs à l'épreuve d'admission : 100 €** (*non remboursables et non déduit des frais de scolarité en cas de réussite*) sur le compte : IBAN BE37 3100 1908 3828 – BIC BBRU BEBB, au nom : Comité Organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles asbl, rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles. En communication : **Nom & Prénom de l'étudiant.e**. Pas de carte de crédit, ni de chèque.

**Pour être analysé et validé, ce dossier de candidature devra être :**

- soit scanné sous forme d'un fichier PDF multipages unique ou de plusieurs fichiers PDF dans un seul fichier ZIP et envoyé par e-mail à : [aec-vae@erg.be](mailto:aec-vae@erg.be)
- soit imprimé (papier A4) et déposé au secrétariat étudiants de l'erg.

**Le dossier doit parvenir à l'erg au plus tard le 16 août 2019.**

**Horaires d'ouverture du secrétariat étudiants, admission en cours d'études :**

- lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10h à 11h30 et de 14h à 16h.
- Vendredi de 10h à 13h.

Le détail des frais d'inscription vous seront remis dès la rentrée académique

**UNE FOIS VOTRE INSCRIPTION VALIDÉE, TOUS LES DOCUMENTS ORIGINAUX DEVRONT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT DÉPOSÉS AU SECRETARIAT ÉTUDIANTS DE L'ERG AVANT LA RENTRÉE ACADÉMIQUE AU PLUS TARD LE 16/09/2019**

<sup>(1)</sup> CESS : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (Belge)

<sup>(2) (3)</sup> A télécharger sur le site de l'erg [www.erg.be](http://www.erg.be)

### Dates de pré-inscription

Du 06/05 au 16/08/2019 inclus

L'erg sera fermée du 15/07 au 15/08/2019.

Réouverture le vendredi 16/08/2019.

### Épreuve d'admission en cours d'études Bloc2 - 1<sup>er</sup> Cycle

Du 28/08 au 30/08 (sur rendez-vous individuel – sous réserve de modifications)

L'épreuve d'admission comporte deux parties :

a / Un entretien avec des enseignant.e.s d'atelier et de cours théoriques

b / Présentation de travaux récents réalisés par le/la candidat.e

### Affichage des résultats de l'épreuve d'admission en cours d'études

Lundi 02/09 à 18h.

### Rentrée académique et Accueil des nouveaux inscrits

Lundi 16/09

Sous réserve de modifications